**ECOLE SAINTE ANASTASIE**

MCj03974640000[1]

**41 rue Gambetta**

# 59116 HOUPLINES

**🕿 03 20 77 58 12**

[sainteanastasie@cegetel.net](mailto:sainteanastasie@cegetel.net)

<http://ecolesainteanastasie-houplines.over-blog.fr>



Houplines, le 11 avril 2014.

Madame, Monsieur,

Pour la semaine pascale, les élèves des différentes classes vont être sensibilisés sur l’AIDE, qu’est-ce qu’aider ? comment peut-on aider davantage ? quelles sont les personnes qui aident celles qui en ont besoin ? ….

En lien avec ce cheminement et cet appel à la solidarité, nous organisons pour tous les élèves de l’école.

un repas-partage, le mercredi 7 mai 2014 pendant le temps de la pause du midi

Ce repas-partage ( baguette ( pain de mie pour les plus petits )/fromage à tartiner/ pomme ) qui est toujours un bon moment de convivialité se destine à tous les élèves, qu’ils mangent habituellement à la cantine ou non. Il sera l’occasion de sensibiliser particulièrement vos enfants à la solidarité.

Pour participer à ce repas, nous vous demandons de verser **3 € - 3 € 50 au minimum**. Nous effectuerons ainsi un don aux **« centre Paul Courteville et l’association chiens-guides d’aveugles »**, avec laquelle nous sommes en lien depuis quelques semaines et dont les bénévoles viendront expliquer leurs actions.

Pour plus d’informations, vous pouvez visiter le site internet : www.**chien**-guide.org/‎

Merci de votre collaboration et de votre solidarité.

Au nom de l’équipe enseignante.

M. Rath

Chef d’établissement

✂----------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Talon à rendre au plus tard pour le vendredi 18 avril 2014.*

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ parents de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

en classe de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

* autorise (ent ) leur enfant à participer au repas-partage du mercredi 7 mai 2014.
* et verse la somme de \_\_\_\_\_\_\_€
* n’ autorise (ent ) pas leur enfant à participer au repas-partage du mercredi 7 mai 2014 et reviendront chercher leur enfant à 11 h 25. ( il n’y aura pas de service de cantine ce jour-là )

Signatures